

**REGLEMENT INTERIEUR 2019/2020**  
**RESTAURATION SCOLAIRE DES 3 ECOLES**

*La commune met à disposition des familles un service de restauration scolaire facultatif.*

**LIEUX D'ACCUEIL :** Restaurant scolaire de chaque école / Pour les élèves de Grande Section de la maternelle  
Lemonnier : cantine de l'élémentaire Louis Lemonnier

**TARIFS :** Elèves franquevillais : 3,89 € le repas                      Elèves « extérieurs » : 4,52 € le repas

**Repas prévus non pris :** Elèves franquevillais : 3,89 € le repas  
Elèves « extérieurs » : 4,52 € le repas

**Repas non prévu pris (majoré) :** Elèves franquevillais : 4,24 € le repas  
Elèves « extérieurs » : 4,87 € le repas

Une facture mensuelle sera adressée aux familles par voie postale, le paiement devra être effectué avant la date limite indiquée sur la facture.

A noter : Les extérieurs qui emménagent au cours du mois « M » sur Franqueville Saint Pierre, seront facturés en tarif franquevillais à partir du mois « M » (sauf en cas d'emménagement pendant des vacances scolaires qui clôturent le mois).

Les franquevillais qui quittent la commune mais dont le(les) enfants reste(ent) scolarisé(s) à Franqueville-Saint-Pierre :

- au cours du dernier semestre 2019 seront facturés en tarif extérieur à partir de janvier 2020
- au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020 seront facturés en tarif extérieur à partir de janvier 2021

**ATTENTION : Tout changement d'adresse de résidence des parents doit impérativement être signalé au service scolaire de la Mairie dans les plus brefs délais, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.**



Les règlements :

- Sur Internet, via le portail de la Direction Générale des Finances Publiques. Vous trouverez sur l'entête de la facture, les références nécessaires à ce type de paiement.
- Par chèque bancaire à l'ordre du « Trésor Public », accompagné du coupon figurant en bas de la facture, devront être transmis par voie postale ou déposés à la Trésorerie du Mesnil-Esnard – 36, rue de la République.
- En numéraire doivent obligatoirement être remis au guichet de la Trésorerie du Mesnil-Esnard, accompagné du coupon figurant en bas de la facture.
- Par prélèvement automatique, s'effectueront via la remise du mandat de prélèvement prévu à cet effet, intégralement complété et signé, au plus vite au service scolaire de la Mairie.

HORAIRES

Le service de cantine est ouvert :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires : de 11h45 à 13h20 (pour le groupe scolaire Louis Lemonnier) et de 11h35 à 13h10 (pour l'école Le Petit Poucet).

INSCRIPTION (présence)

Elle se fera à l'aide de la fiche d'inscription aux services périscolaires, mise à disposition à l'accueil de la Mairie et téléchargeable sur le site internet de la Ville.

Cette fiche d'inscription doit être complétée, signée et doit être retournée en Mairie (service scolaire) accompagnée impérativement de la fiche de renseignements également complétée et signée avec une attestation CAF.



**A défaut de réception de ces fiches et de cette attestation, l'enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire.**



Attention : L'inscription sera valable durant toute l'année scolaire.



**Toute modification du rythme de fréquentation non signalée auprès de Mme LAMY, dans les 5 jours scolaires qui précèdent la modification, ne sera pas prise en compte. Cette disposition doit revêtir un caractère exceptionnel.**

**Toute présence sans inscription** devra être signalée **au plus tard la veille ouvrée avant 9h30 par téléphone** (auprès de Mme LAMY). A défaut, la facturation de cette inscription sera majorée (repas non prévu pris).

Pour l'élémentaire Lemonnier : le choix des activités périscolaires se fera en fonction des jours de présence à la cantine (l'inscription aux activités se fera en septembre 2019).

#### **ABSENCE**

**Toute absence non informée au plus tard la veille ouvrée avant 9h30**, auprès de Mme LAMY uniquement, entraînera la **facturation du repas** (repas prévu non pris).



A noter toutefois :

Dans le cas où un enseignant serait absent (remplacé ou non), pour une meilleure gestion du service de restauration et dans un souci de lutte contre le gaspillage alimentaire, il est impératif de prévenir au plus vite Mme LAMY de la présence ou non de l'enfant à la cantine.

#### **Coordonnées de Mme LAMY :**

**Téléphone : 06 85 05 80 81**

**Adresse mail : [ecole.cantine@franquevillesaintpierre.com](mailto:ecole.cantine@franquevillesaintpierre.com)**

*(uniquement en période scolaire : les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h à 18h et les mercredis de 9h à 12h).*

**Pour le restaurant scolaire du mercredi midi** : l'inscription doit être effectuée auprès de l'**Association Centre Aéré Franquevillais** pour la période 2019/2020 (tél : 06 45 25 65 45 / Mail : [centreaere.franqueville@gmail.com](mailto:centreaere.franqueville@gmail.com)).

#### **ASSURANCES**

Le temps de pause méridienne est sous la responsabilité de la Commune.

#### **DISCIPLINE**

Le réfectoire n'est pas la cour de récréation. Les enfants doivent y adopter une attitude calme, respectueuse, prendre leur repas sans créer de perturbations et veiller à ne pas gaspiller la nourriture.

De même, ils sont tenus de respecter le personnel de service.

Tout manquement à ces règles élémentaires de discipline sera signalé aux parents et pourra faire l'objet de sanctions après un avertissement allant jusqu'à une exclusion.

#### **TRAITEMENTS MEDICAUX – SOINS (en dehors du cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé)**

Selon la réglementation en vigueur, aucun médicament ne peut être accepté ou donné dans le cadre de la restauration scolaire. Le personnel n'est pas habilité à distribuer des médicaments. Les parents autorisent la Commune par l'intermédiaire du personnel à prendre toutes mesures urgentes (soins de premier secours, hospitalisation) en cas d'accident survenu à leur enfant. Dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par téléphone de tout évènement important concernant la santé de leur enfant.